

... les résultats de la consultation en ligne

USAGERS ET ACCEPTABILITÉ DES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a organisé, du 17 avril au 14 mai 2023, une **consultation en ligne** afin de recueillir le **témoignage de citoyens sur la mise en œuvre des zones à faibles émissions mobilité (ZFE)** qui concernera une quarantaine d'agglomérations d'ici fin 2024.



51 346 réponses

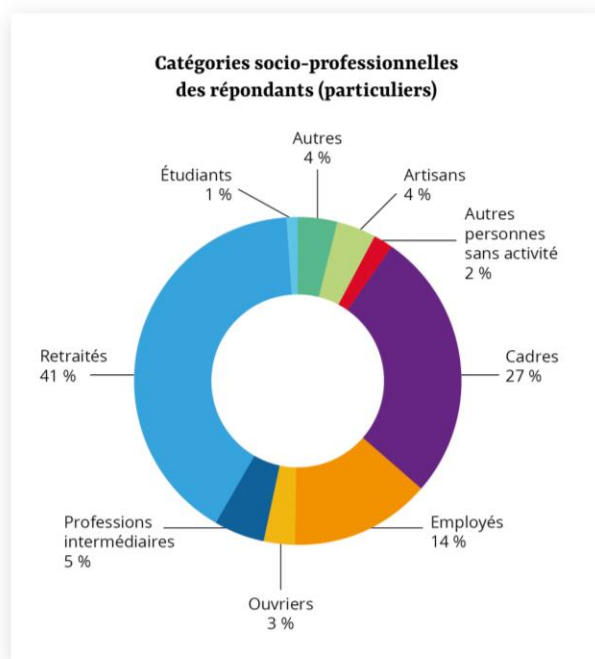
Une politique au cœur de la vie quotidienne des Français : la consultation ZFE-m a recueilli 51 346 réponses, particuliers et professionnels. Ce niveau de participation inédit témoigne de l'attention aiguë portée aux enjeux liés à la mise en œuvre des ZFE par nos concitoyens.

Qui sont les répondants ?

93 % de particuliers et 7 % de professionnels. Il y a donc eu une majorité de particuliers parmi les répondants*.

97 %

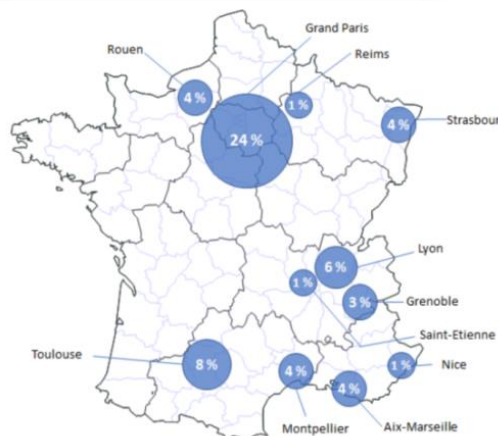
des répondants savent en quoi consiste une ZFEm



60 %

des répondants parmi les particuliers résident **dans ou à proximité d'une des ZFE instituées par la loi d'orientation des mobilités (LOM).**

Décomposition par ZFE

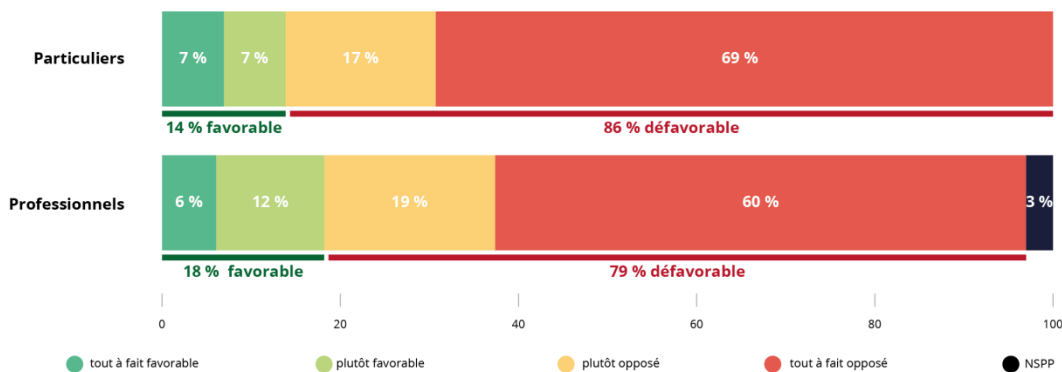


* Le panel des répondants n'a pas vocation à être représentatif des Français.

1. LE DÉPLOIEMENT DES ZFE : UN RESSENTI NETTEMENT NÉGATIF EXPRIMÉ PAR LES PARTICULIERS COMME PAR LES PROFESSIONNELS

Les réponses traduisent une **très faible acceptabilité** des ZFE pour les particuliers comme pour les professionnels ayant pris part à la consultation. **86 % des particuliers** et **79 % des professionnels** ont ainsi indiqué être opposés à leur déploiement.

Le déploiement des ZFE-m : un ressenti nettement négatif



Les répondants ont exprimé un **ressenti nettement négatif** sur la mise en œuvre des ZFE, faisant état d'une forte inquiétude quant aux conséquences sociales du dispositif. Certains évoquent clairement un risque de **creusement des inégalités sociales** : « il s'agit d'une mesure technocratique qui de surcroît crée une véritable rupture d'égalité d'accès au centre de ville selon que vous soyez aisé ou non », « c'est de l'exclusion sociale pure », « il y a une discrimination flagrante entre les différents citoyens ; il y a ceux qui ont les moyens de suivre la technologie requise et les autres » ; « un sentiment d'injustice, quand le travail est concentré en métropole mais insuffisamment rémunérateur pour avoir accès à l'acquisition d'un logement en métropole, mais aussi à un véhicule propre ».



Pour autant, pour certains répondants, les ZFE sont un **levier essentiel d'amélioration de la qualité de l'air**. Les ZFE-m sont ainsi décrites comme permettant de « limiter les risques respiratoires de la pollution », et de « protéger la santé de tous, des enfants comme des grands ».



Enfin, certains répondants, bien que favorables au dispositif, alertent sur les **difficultés de mise en œuvre** constatées (insuffisance de l'offre de transports en commun, lacunes des vignettes Crit'air, « partagé entre le désir de bien respirer en ville et l'impossibilité de pouvoir acquérir un véhicule Crit'air 1 ») et les possibles **effets pervers**, comme la mise au rebut de nombreux véhicules encore fonctionnels (« je ne comprends pas le principe de mettre à la casse des véhicules en état de rouler et qui passent les contrôles de pollution du contrôle technique. Les véhicules remplacés ne sont pas tous détruits et vont polluer ailleurs »).

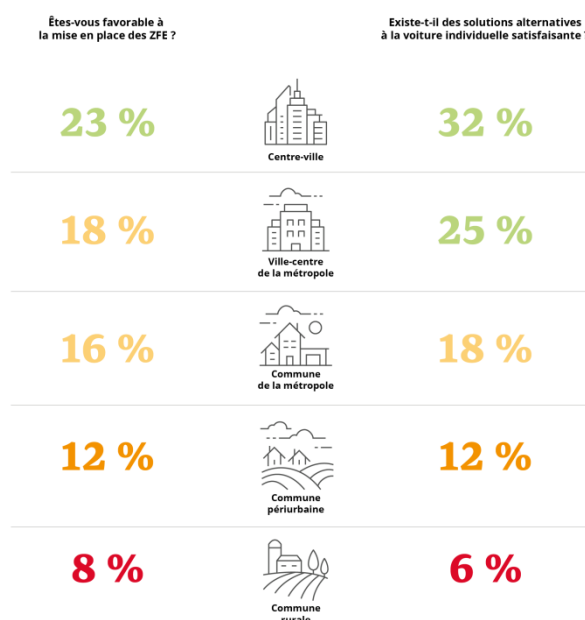
2. DES RISQUES IDENTIFIÉS DE FRACTURES SOCIALES ET TERRITORIALES

Les résultats de la consultation en ligne ont permis d'identifier plusieurs **corrélations** relatives à l'acceptabilité des ZFE. S'agissant des particuliers ayant répondu, **trois critères** apparaissent particulièrement déterminants :

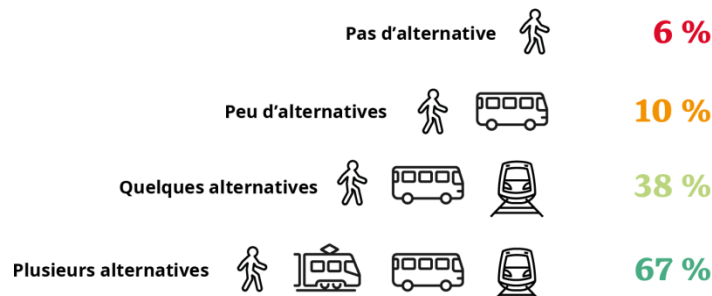
1) Le lieu de résidence des répondants a un lien significatif avec le soutien porté au dispositif

Plus un répondant réside loin du centre de l'agglomération, plus il a tendance à être défavorable à la mise en place de la ZFE (**8 %** des répondants résidant dans une **commune rurale** se sont dits favorables au dispositif, contre **23 %** de ceux résidant au **centre-ville** de la métropole). À l'inverse, les répondants résidant au sein de la métropole semblent plus susceptibles d'y être favorables, bien qu'ils demeurent, en valeur absolue, très majoritairement opposés au dispositif.

Acceptabilité des ZFE-m en fonction du lieu de résidence



2) Le fait de disposer de solutions alternatives satisfaisantes à l'usage du véhicule individuel a une influence sur le ressenti du répondant à l'égard du dispositif



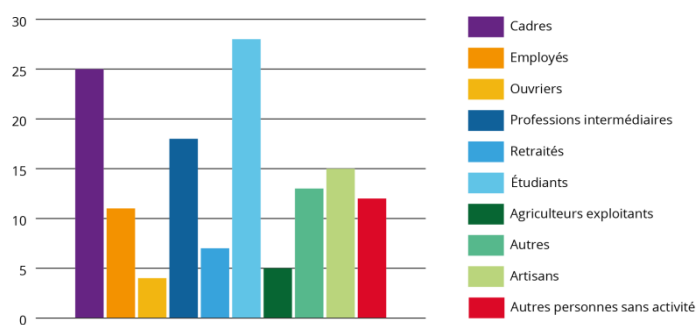
Seuls 16 % des particuliers ayant pris part à la consultation estiment disposer de solutions alternatives satisfaisantes. Parmi eux, la majorité des répondants (67 %) s'est dite favorable à la mise en œuvre des ZFE.

Lecture : 6 % des répondants ayant indiqué ne pas disposer d'alternatives à la voiture individuelle se sont dits favorables aux ZFE.

3) Les répondants ont exprimé des ressentis différents sur la mise en œuvre des ZFE selon leur catégorie socioprofessionnelle

Les **cadres** et les **étudiants** se sont montrés plus favorables que la moyenne observée (14 %) au dispositif (respectivement, à **25 %**, [soit + 11 % par rapport à la moyenne observée] et **28 %** [+ 14 %]) que les employés (**11 %** [- 3 %]), les ouvriers (**4 %** [- 10 %]), les artisans et commerçants (**15 %** [+ 1 %]), les retraités (**7 %** [- 7 %]) et les autres catégories représentées. Pour autant, l'ensemble des catégories socio-professionnelles ayant pris part à la consultation y demeurent majoritairement défavorables (86 % d'opposition).


Acceptabilité des ZFE-m par catégorie socio-professionnelle (particuliers, en pourcentage)




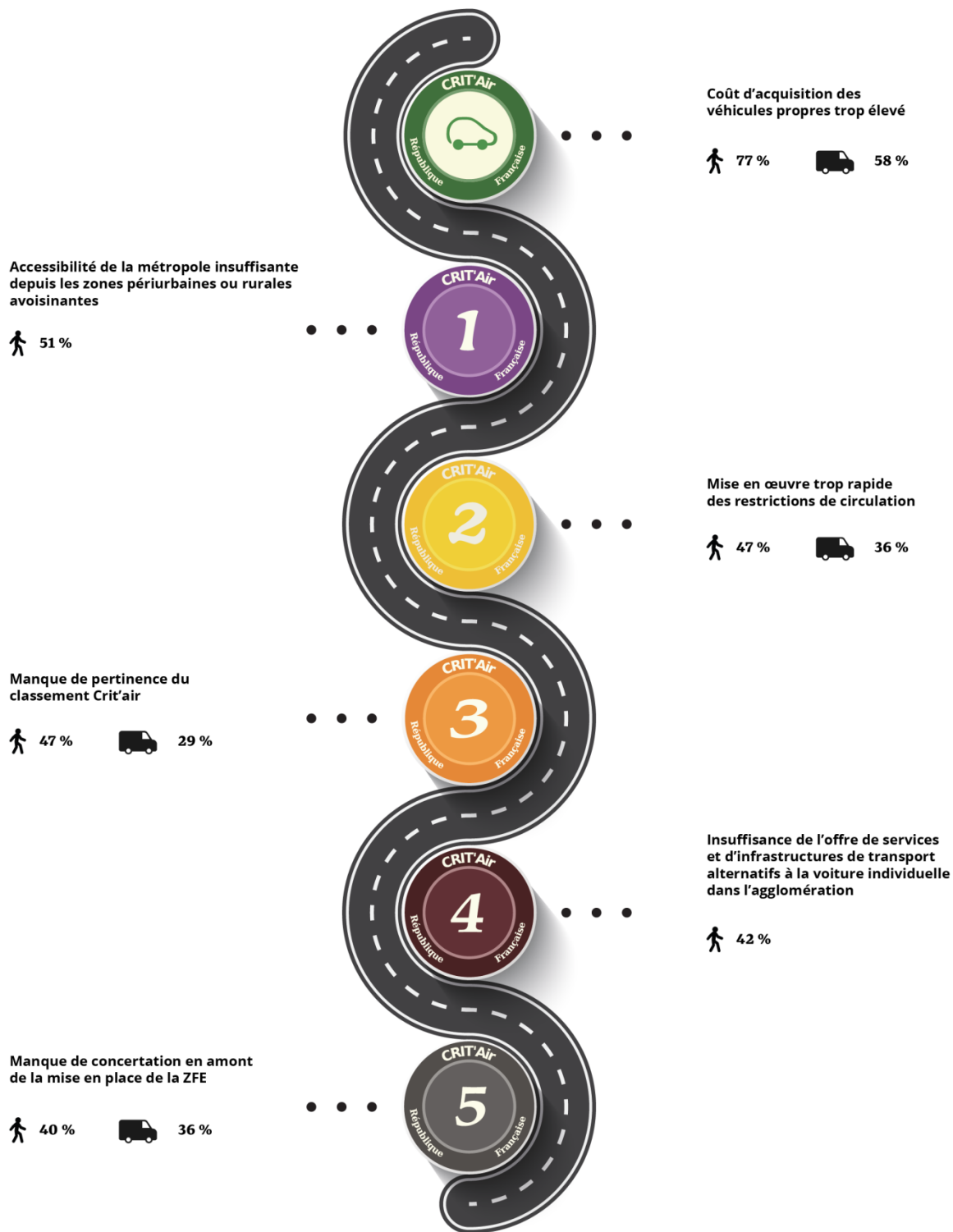
3. DES OBSTACLES ENCORE NOMBREUX À UN DÉPLOIEMENT APAISÉ DES ZFE

La consultation a permis de mettre en lumière les **principaux obstacles** à l'acceptabilité des ZFE.

Principaux obstacles à l'acceptabilité des ZFE-m identifiés par les répondants

 Part de particuliers identifiant cet obstacle

 Part de professionnels identifiant cet obstacle





Zoom sur les difficultés de renouvellement du parc de véhicules

Le **coût trop élevé d'acquisition des véhicules propres** ressort nettement comme le **premier obstacle au déploiement des ZFE-m**, que les répondants soient des **professionnels** ou des **particuliers** et quelle que soit leur **catégorie socio-professionnelle**.

• Particuliers

97 %

des répondants ont un véhicule motorisé



75 %

des répondants estiment que les informations relatives à la ou aux ZFE-m qui les concernent ne sont pas suffisamment précises ni accessibles

83 %



estiment ne pas avoir d'alternative satisfaisante à l'usage du véhicule individuel ; ce chiffre atteint **93 %** pour les répondants résidant en zone rurale

42 % des répondants particuliers ont un **véhicule classé Vignette Crit'air 3, 4, 5 ou non classé** et pourraient, à terme, être concernés par les restrictions de circulation dans certaines ZFE.

8 % des répondants ignorent quant à eux le classement « Crit'air » de leur véhicule.

• Professionnels



86 %

des répondants possèdent au moins un véhicule à motorisation diesel

41 % des répondants professionnels ont un **véhicule classé Vignette Crit'air 3, 4, 5 ou non classé**.

74 % des répondants professionnels sont amenés à **circuler dans une métropole concernée par une ZFE plusieurs fois par semaine**.

83 %

n'envisagent pas de changer de véhicule du fait de la mise en place des ZFE

45 %

des répondants sont amenés à circuler quotidiennement dans plusieurs ZFE-m différentes



70 %



des répondants estiment que les aides ne sont pas suffisantes au regard du coût total induit par l'acquisition de véhicules moins polluants

29 %



seulement des répondants s'estiment suffisamment informés sur les aides prévues pour l'acquisition de véhicules propres

POUR EN SAVOIR +

- [Communiqué de presse de lancement de la mission d'information](#)
- [Page de la mission d'information](#)



Jean-François Longeot

Président
Sénateur du Doubs
(Union centriste)



Philippe Tabarot

Rapporteur
Sénateur des Alpes-Maritimes
(Les Républicains)

[COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE](#)

☎ 01 42 34 23 20